## Ministère de la Santé ET république du mali

## DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ---------------

## ---------------- Un Peuple – Un But – Une Foi

### Direction des Finances

**et du materiel**

**Tel : 20 22 53 61**

### Avis à manifestation d’intérêt

### pour le recrutement d’un bureau pour l’audit comptable et financier du PRODESS au titre des exercices 2018 ; 2019 et 2020.

1. Conformément aux recommandations de la réforme de l’aide au développement, le gouvernement a conclu un arrangement cadre relatif aux appuis budgétaires et un arrangement spécifique relatif à l’appui budgétaire sectoriel en faveur des secteurs sanitaire et social. Il est stipulé dans l’article 19 de l’arrangement spécifique qu’un audit annuel conjoint du PRODESS II sera effectué par les structures nationales avec l’appui d’un cabinet d’audit international.
2. Le Ministre de la Santé et du Développement Social invite par le présent avis les éventuels candidats (cabinets d’audit) à manifester leur candidature pour les prestations précitées.
3. L’audit des comptes du PRODESS, concernera :

* les exercices 2018 ; 2019 et 2020 pour la totalité des ressources du budget de l’Etat dédiées aux ministères en charge du PRODESS ;
* l’appui budgétaire sectoriel (ABS) de 2018 ; 2019 et 2020 pour le PRODESS;
* les appuis directs : la contribution des partenaires selon toute autre forme d’aide, dédiée au PRODESS II (Ministères en charge du PRODESS) pour l’exercice 2018 ; 2019 et 2020 ;
* le rapprochement effectué par la DFM/Santé et du Développement Social entre le rapport d’activité (RA) présenté au Comité de technique du PRODESS II et les états financiers 2017 ; 2018 et 2019 ;
* l’auditeur procédera à la vérification des pièces de dépenses par niveau ;
* l’engagement  (contenant les éléments relatifs à la disponibilité budgétaire, à la mise en concurrence et les documents administratifs exigés des opérateurs économiques) ;

* liquidation (contenant les éléments relatifs à la preuve de l’effectivité des prestations attendues de l’opérateur économique ainsi que sa facture et ses pièces fiscales).

En ce qui concerne les dépenses faites en régies, les pièces justificatives seront vérifiées auprès des régisseurs et des billeteurs, aux noms desquels les avances de fonds sont faites.

Toutefois, les ressources gérées directement par les Partenaires Techniques et Financiers et dont les justificatifs (originaux) ne sont pas disponibles au niveau des sites comptables sont exclues du champ de cet audit. Ces ressources pourront faire l’objet d’un tableau annexé au rapport soumis à l’auditeur pour avis.

1. Une liste restreinte de six (06) consultants (cabinets d’audit) sélectionnés maximum sera dressée au terme de la procédure.
2. Les Candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur candidature accompagnée des documents prouvant leur expérience dans le domaine, les curriculums vitae du personnel clé (avec les diplômes ou attestations), ainsi que les dossiers de références professionnelles et adresse complètes, sous pli fermé portant les mentions suivantes :

### - Avis à Manifestation d’intérêt relatif aux Services de Consultants pour l’audit comptable et financier des exercices 2018 ; 2019 et 2020 du PRODESS III.

### - A Monsieur le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social - N’Tominkorobougou BP : 232 - Tel : 20 22 53 61/20 22 20 08 – Fax : 20 23 70 05/20 23 03 25.

1. Les dossiers doivent parvenir au plus tard le 02 mars 2021 à 16 heures à l’adresse suivante : Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Santé et du Développement Social, (sise à Tominkorobougou, près de l’OMS et l’INFSS), Bamako (Mali).